



Berne, novembre 2019

Les acteurs du marché du travail et leur contribution à l'intégration au marché du travail des personnes handicapées

L'intégration de personnes handicapées sur le marché du travail est l'un des principaux buts de la législation sur l'AI. Les travailleuses et travailleurs accidentés ou malades doivent, malgré des handicaps, pouvoir rester sur le marché du travail. Les jeunes gens handicapés et les personnes qui bénéficient d'une rente depuis longtemps doivent aussi pouvoir retrouver le chemin du marché du travail. Les acteurs les plus importants dans ce processus sont, d'une part, les entreprises qui engagent des personnes handicapées et, d'autre part, les offices AI qui soutiennent le processus d'intégration par leurs conseils et les instruments qu'ils proposent. Mais ce ne sont pas les seuls qui importent. Pour Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, d'autres acteurs sont aussi appelés à fournir leur part au processus d'intégration.

Pour les personnes handicapées, le chemin menant à la vie active est semé d'embûches. Il est donc important que tous les acteurs du marché du travail apportent leur contribution pour l'intégration des personnes handicapées à ce marché. Ce sont en particulier les cinq groupes d'acteurs suivants qui doivent réaliser des progrès dans ce sens.

Les partenaires sociaux

Dans une étude,¹ Travail.Suisse a montré comment les conventions collectives de travail (CCT) peuvent rendre plus difficile tout comme encourager l'intégration au marché du travail des personnes handicapées. Chaque branche devrait faire l'examen de sa CCT pour voir quelles sont les réglementations positives comme négatives et s'interroger sur la manière de mieux soutenir les entreprises de leur branche dans leur travail d'intégration. Des solutions que l'on trouve déjà dans d'autres branches pourraient servir de référence pour leurs propres réglementations². De plus, on trouve dans une étude de Travail.Suisse des propositions pour renforcer l'engagement via les CCT pour l'intégration au marché du travail des personnes handicapées³.

Le personnel enseignant des formations pour cadres

Les cadres jouent un rôle important pour l'intégration au marché du travail des personnes handicapées. Leur formation les prépare-t-ils à jouer ce rôle de manière compétente ? Je ne connais

¹ Bruno Weber-Gobet, Über Gesamtarbeitsverträge die Integration von Menschen mit Behinderungen in den Arbeitsmarkt fördern, 2. Auflage, September 2018. http://ts-paperclip.s3-eu-west-1.amazonaws.com/system/uploads/attached_files/4882/original/neue_Auflage_Volltext_09.10.18.pdf?1539095377

² <https://www.travailsuisse.ch/de/arbeit/gav-und-mmb>

³ Bruno Weber-Gobet, ebd. S. 21ff.

pas de formation pour les cadres qui le fait. Le personnel enseignant des formations pour cadres doit intégrer ce thème dans les offres de formation. Car les personnes handicapées disposent de compétences que les entreprises peuvent utiliser ; d'autant plus à une époque marquée par une pénurie de personnel qualifié. Les formations pour cadres doivent donc sensibiliser à l'intégration des personnes handicapées dans une entreprise aux futurs cadres et fournir aux futurs cadres des compétences aussi sur cette thématique.

Prestataires de tests d'apprentissage

Les jeunes qui débutent sur la voie du marché du travail utilisent des tests d'apprentissage⁴, pour s'orienter dans le monde complexe du choix professionnel et reconnaître leurs forces et faiblesses tout comme leurs aptitudes pour certaines professions. Que se passe-t-il maintenant si certains groupes de personnes handicapées sont exclus de ces tests du fait qu'ils ne leur sont pas accessibles en raison des barrières mises ? Les personnes concernées se retrouvent ainsi sans le vouloir devant un premier obstacle les empêchant d'entrer dans la vie professionnelle. Les prestataires de tests doivent concevoir leurs tests de façon à lever tout obstacle. Cela est possible aujourd'hui. Il ne faut que la volonté du prestataire de le faire !

Prestataires de formation continue

Les personnes handicapées doivent pouvoir se former régulièrement comme toutes les autres personnes actives dans l'entreprise. Mais l'accès à une grande partie du spectre de la formation continue reste semé d'obstacles. Cela concerne aussi bien la publication des cours que leur fréquentation. Travail.Suisse Formation est en train de produire une liste de critères pour améliorer l'accès à la formation continue publique pour les personnes aveugles et malvoyantes. Elle espère ainsi, par cette publication, motiver les prestataires de formation continue à se pencher sur ces obstacles et à revoir l'accessibilité de leurs offres de formation continue et, si besoin est, l'améliorer.

Instances décisionnelles

Les acteurs du marché du travail mentionnés ci-dessus disposent tous d'instances décisionnelles. S'ils veulent apporter leur contribution pour améliorer l'accès des personnes handicapées au marché du travail, ils doivent se baser sur les besoins réels et les expériences faites par les personnes concernées. Ils doivent se demander comment prendre en considération les expériences faites par les personnes handicapées dans leurs processus décisionnels:

- En intégrant directement des personnes handicapées dans l'instance décisionnelle ?
- Via des groupes de travail comprenant des personnes handicapées ?
- En mettant en consultation les décisions auprès des personnes handicapées ?

Il est aussi important que l'on écoute les expériences des personnes concernées avant de mettre en œuvre des décisions partant de bonnes intentions.

Bruno Weber-Gobet, responsable de la politique de formation à Travail.Suisse,
weber@travailsuisse.ch

⁴ <https://www.gateway.one/de-CH/>; <https://www.yousty.ch/de-CH>